



Succession : que devient un lep après décès

Par **Koued_old**, le **07/07/2007** à **14:57**

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté légale.

Nous avons une donation entre époux.

Nous sommes titulaires, chacun, d'un LEP.

Au décès d'un des époux, que devient ce LEP, bien sûr après paiement des obsèques.

Le solde du LEP au nom du décédé, peut-il revenir au conjoint survivant.

Si, non, devons-nous, de notre vivant établir un testament spécifique à ce problème ?

Merci, de vos bonnes réponses, qui nous aident beaucoup.